

Ligue suisse du patrimoine national : rapport et comptes annuels pour 1979

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **75 (1980)**

Heft 3-4-fr: **Conception suisse de tourisme**

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

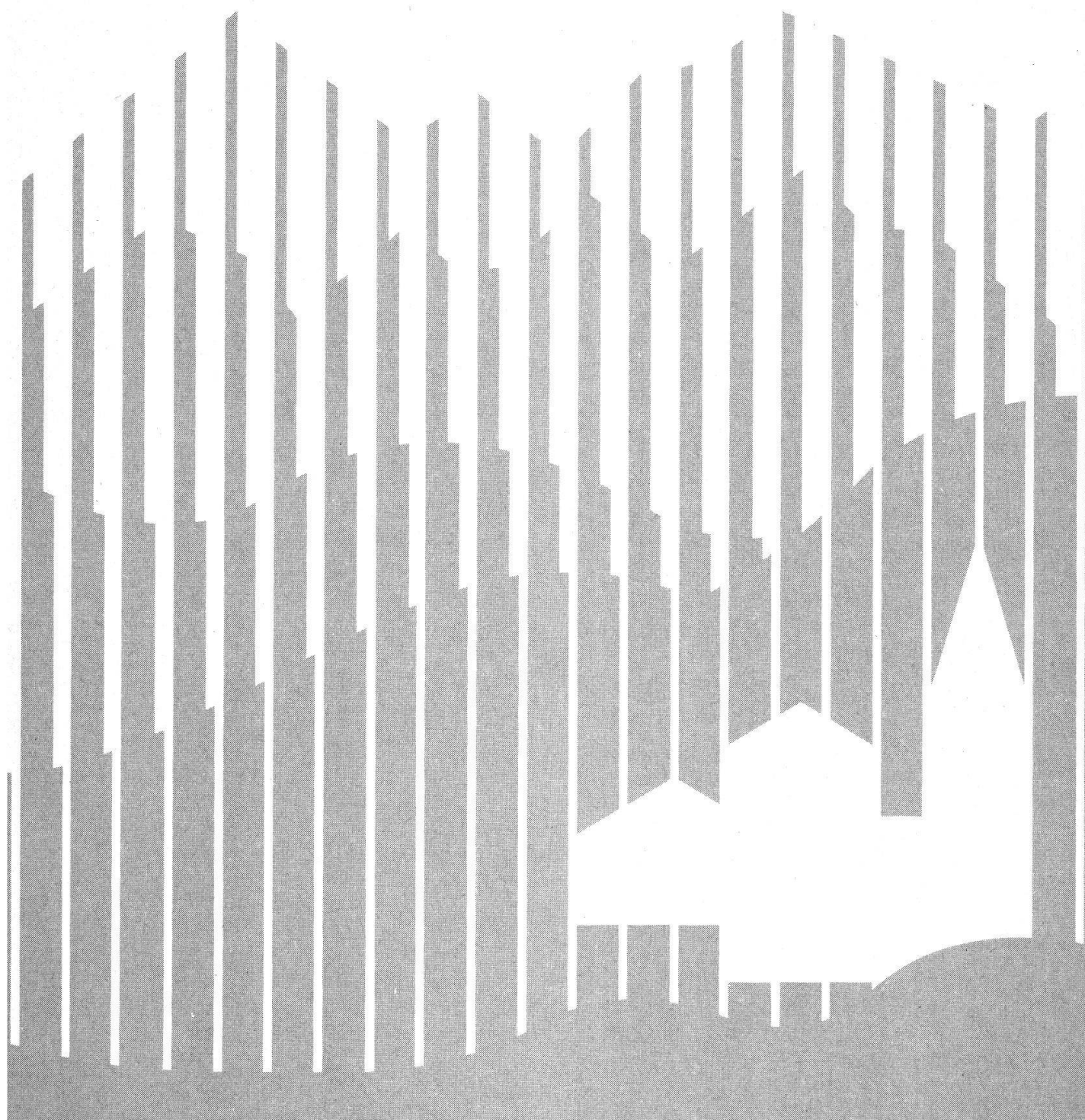
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Ligue suisse
du patrimoine national
Rapport et Comptes annuels
pour 1979**



23 A. Réflexions générales

24 B. Organisation et administration

- 24 Nouveaux statuts
- 24 Les sections
- 25 Effectifs
- 25 Le travail des organes
- 26 Journée des membres et prix Wakker
- 27 Secrétariat général
- 27 Collaboration avec des tiers

27 C. Activités

- 27 Sites et Bureaux techniques
- 28 Protection du paysage
- 29 Politique des transports
- 29 Notre droit de recours
- 30 L'Ecu d'or
- 30 Relations publiques
- 31 Subsidés
- 31 Comptes annuels

31 D. Conclusions et perspectives

33 Comptes annuels pour 1979

- 33 Bilan
- 34 Compte d'exploitation
- 36 Rapport de l'organe de vérification des comptes

A. Réflexions générales

Les organisations qui ont un long passé, comme la *Ligue suisse du patrimoine national (LSP)*, courent le risque de tomber dans une certaine inertie. On a tendance à chercher l'inspiration en tournant son regard en arrière et l'on oublie souvent que le présent, pendant ce temps, prend une autre direction. Et c'est ainsi qu'on rate sa correspondance pour l'avenir. Quand on explore les archives de la LSP, on est surpris de constater combien cette ligue a su, toujours à nouveau, se coller avec son temps, avec les problèmes changeants de la société, et trouver la bonne direction: aussi bien dans le domaine de la défense du paysage que dans celui de la protection des localités et de leur aménagement, dans le travail pratique comme dans la création de nouvelles bases légales. C'est ainsi que beaucoup de choses dont on se moquait naguère, ou qui ont valu au mouvement «Heimatschutz» une vive hostilité, sont devenues avec le temps des éléments du patrimoine commun, des valeurs qu'on ne discute même plus et que plus aucun homme sensé ne voudrait voir disparaître. Cela montre que le travail, parfois pénible et ingrat, des associations à but idéaliste, n'est jamais sans espoir, même dans une société aussi résolument matérialiste que la nôtre, et porte tout de même des fruits. Et de cela, nous voulons nous réjouir. Cependant, ce climat favorable ne peut pas nous faire méconnaître que nous sommes encore très éloignés du but idéal, et que des slogans tels que «la qualité de la vie», la «conscience de son environnement», le «retour à un monde à la taille de l'homme», etc. sont surtout des fleurs de rhétorique en papier, qui, au mieux, ne trouvent l'indispensable soutien politique que sous forme de quelques paragraphes. L'homme de la fin du XX^e siècle est encore le plus souvent un débutant en matière d'écologie, et tend à s'étioler sur le plan culturel. Quiconque a suivi d'un peu près l'évolution de notre société ces dernières années n'a en tout cas pas besoin de spéculer ni d'être prophète pour prédire:

– que d'une façon générale la foi en la croissance, et les comportements de la

société de consommation, ne se modifieront guère pour le moment;

– que de nouveaux modes de vie (davantage de loisirs, par exemple) entraîneront des changements structurels de plus en plus rapides;

– que la fin de l'ère de la technique toute-puissante, que l'on annonce, paraît être encore très loin;

– que la propriété immobilière, en Suisse, reste très attirante pour les investisseurs étrangers;

– qu'avec la reprise de l'inflation, les capitaux vont de nouveau se réfugier dans les valeurs foncières, etc.

La LSP, elle aussi, doit se garder de fermer les yeux sur ces peu réjouissantes perspectives. Car l'évolution que nous venons d'esquisser aura toute espèce d'effets sur notre cadre de vie. Bradage continu du sol national, fièvre chronique de la construction, menaces pour le patrimoine architectural, perte d'identité culturelle: ce ne sont que quelques exemples propres à montrer de quoi il s'agit et de quoi il s'agira aussi demain.

Avons-nous les moyens de nous opposer à de tels dangers? De sauver ce qui peut l'être encore? De faire face de manière constructive aux problèmes nouveaux que nous pose notre époque? Ou avons-nous manqué la correspondance, résignés peut-être à l'impuissance de notre position? Ou sommes nous en fin de compte – de par le gonflement administratif et l'inflation législative – devenus inutiles, tel un vestige d'un temps révolu? Protection du patrimoine, de la nature, de l'environnement – tout cela est-il encore une tâche d'idéalistes, bénévole et privée, ainsi que nous la concevons et l'accomplissons?

Ce ne sont point là des réflexions hérétiques de secrétaire général anxieux. Elles reflètent bien plutôt les vues de larges milieux, et même d'éminents connaisseurs du «monde de l'environnement et de la culture». C'est ainsi qu'un parlementaire en vue a déclaré récemment que les organisations à but idéaliste devraient sortir davantage de leur réserve et se mettre plus vigoureusement au service du public, en faveur de leur cause, si elles veulent encore obtenir quelque chose sur le plan politique. Qu'on pense de cela ce

qu'on veut: voilà en tout cas un signal digne d'être perçu. Il montre que l'avenir de notre mouvement ne s'annonce nullement plus calme, mais plutôt plus rude, et exigera des *efforts* plus grands encore. A nous d'y faire face!

B. Organisation et administration

1. Nouveaux statuts

Pour permettre la progressive réalisation, au sens des réflexions ci-dessus, de la *réforme interne* de la LSP, l'assemblée des délégués du 21 avril 1979 a donné son accord à de nouveaux statuts, et marqué ainsi d'une façon particulière l'année écoulée. Pendant deux ans, une commission présidée par le conseiller juridique de la LSP, M. Bruno Kläusli (Zurich), en avait préparé les bases. Non sans difficultés! Car il s'agissait de créer un instrument rationnel et actuel, fixant clairement les tâches et les compétences fondamentales de tous les organes de la Ligue suisse, tout en tenant compte de sa structure fédéraliste et des droits des sections. Là où des dispositions complémentaires seront indispensables, des *directives* et des *règlements* détaillés seront élaborés en seconde étape. Cela concerne en particulier la collaboration entre la LSP et ses sections.

Quant au fond, les nouveaux statuts s'appuient sur les *thèses de Genève* 1978. L'article qui définit les buts de la Ligue contient des éléments des anciens statuts aussi bien que des notions nouvelles. Avant tout, les dispositions concernant uniquement la protection des monuments ont été quelque peu modifiées, dans la mesure où une attention particulière devait être accordée à l'homme et à ses aspirations à de meilleures conditions de vie et d'environnement. Pour le reste, les nouveaux statuts permettent de rationaliser l'organisation de la Ligue et le travail de ses organes.

2. Les sections

La charge principale du *travail pratique* incombe aux 21 sections de la LSP, qui durant l'année dernière aussi ont déployé

– encore qu'avec plus ou moins d'énergie et de succès – des activités multiples. Les tâches d'ordre juridique et de consultation en matière de construction ont été au premier plan, ainsi que les problèmes d'urbanisme, les recours relatifs à des démolitions, à des projets de lotissement et d'infrastructure, émanant de particuliers ou de pouvoirs publics. D'autres sections se sont occupées intensivement de questions de planification, afin d'obtenir l'insertion dans des lois cantonales des bases juridiques les plus appropriées à la mise en œuvre de nos idées. Et les demandes de subsides adressées tant aux sections qu'à la Ligue suisse, pour des restaurations d'édifices, ont continué à prendre beaucoup de temps.

Maintenant que la LSP a dû renoncer, pour des raisons financières et fiscales, à son projet de *Fondation Pro Patrimonio* – qui aurait dû permettre d'acheter des édifices à restaurer, de les rénover et de les revendre avec une servitude de protection –, quelques sections s'apprêtent actuellement à réaliser cette idée sur le plan cantonal. Zurich a commencé. D'autre part, diverses sections à grand rayon d'action cherchent à se *décentraliser*; en 1979, on s'en est préoccupé notamment en pays de Vaud, tandis que dans la section bernoise, déjà «régionalisée», une nouvelle sous-section est envisagée pour le Jura-Sud. Des préparatifs sont en cours dans le canton du Jura pour créer en 1980 une nouvelle section de la LSP, et la section grisonne s'est donné, en plus d'un nouveau président (*Monsieur Hans-Rudolf Bener, de Coire*), des statuts nouveaux et modernes. Enfin, plusieurs sections, s'inspirant de l'exemple genevois, se sont intensivement consacrées à la jeunesse et à la formation – ainsi Berne et St-Gall.

Pour toutes ces activités la LSP a aidé les sections par un travail de coordination, de conseil, ou par un soutien financier. Les rencontres du Bureau LSP avec les comités des sections grisonne, vaudoise et du Haut-Valais avaient principalement pour but de resserrer les liens entre l'organisation faîtière et le «front de combat», de faciliter la compréhension mutuelle, et de poser les fondements d'une meilleure coordination des forces.

3. Effectifs

Les effectifs de la Ligue se sont accrus de 400 membres en 1979, passant de 17 880 à 18 279. Cette augmentation de 2% est la plus importante depuis 1976. Mais elle ne peut dissimuler que l'effectif, dans la plupart des sections, est en *stagnation, ou même en recul*, et que dans la majorité des cas les décès et les démissions sont tout juste compensés, de sorte que les nouveaux membres n'accroissent pas l'effectif. Cela peut tenir, d'une part, au fait que 1979 n'a été marqué par aucune campagne de recrutement sur le plan national, et que dans la plupart des sections on n'a pas fait non plus de gros efforts en ce sens. Mais c'est aussi une vérité d'expérience que les idées de notre Ligue, ambitieuses mais un peu abstraites, n'ont pas autant d'effet sur les gens que, par exemple, celles de la protection de la nature ou de la faune. Mais à la longue, de tels arguments ne sauraient servir d'excuse à la stagnation des effectifs!

Sur les 21 sections de la LSP, 9 ont annoncé une augmentation de leurs effectifs en 1979 – *Genève, Glaris* et *Zurich* en tête. Dans 10 sections, les chiffres sont en recul, et 2 sections sont stationnaires (v. *le tableau à part*). Aussi le comité central de la LSP a-t-il préparé au début de 1980 des mesures propres à recruter de nouveaux membres sur un large front. Le rapport ne s'est pas modifié entre l'effectif des sections et le chiffre de la population; après comme avant, les petites sections campagnardes comme *Appenzell R.-E., Glaris, Schaffhouse* sont en tête du «classement», tandis que la plupart des régions citadines exhibent des chiffres proportionnels beaucoup plus bas. Etant donné que la LSP, actuellement, ne dispose d'aucune information sur la structure de ses effectifs, il va falloir – en vue des prochaines campagnes de recrutement – établir des statistiques précises; travail que la LSP ne peut d'ailleurs mener à bien qu'en collaboration avec ses sections.

Etat des membres

Section	30.9.1979
Argovie	1 576
Appenzell R.-E.	535
Bâle-Campagne	362
Bâle-Ville	1 183
Berne	2 813
Engadine	224
Fribourg	160
Gruyère	172
Genève	1 549
Glaris	425
Grisons	526
Suisse centrale	1 322
Neuchâtel	364
Haut-Valais	190
Schaffhouse	590
Soleure	1 256
St-Gall/ Appenzell R.-I.	1 046
Thurgovie	713
Valais romand	342
Vaud	731
Zurich	2 200
Total	18 279

4. Le travail des organes

Assemblée des délégués

82 délégués de toutes les sections, ainsi qu'une douzaine d'invités, se sont réunis le 21 avril dans la salle du Grand Conseil de l'hôtel de ville de Bâle. Le principal objet de l'ordre du jour était le projet de nouveaux statuts de la Ligue, que les délégués ont unanimement approuvés après une longue discussion et plusieurs amendements proposés par la section vaudoise. Après les affaires statutaires ordinaires, M. Robert Steiner, chef du Bureau technique de la LSP, a fait un exposé sur la Conception globale suisse des transports, dont les propositions, du point de vue du patrimoine national, ne pouvaient être appuyées en bloc. Les délégués ont traduit ce point de vue par le vote d'une résolution appropriée. Après le déjeuner dans le bâtiment rénové du «Safran» (corporation), les participants ont eu l'occasion de visiter, sous la conduite de représentants de la section bâloise, soit l'hôtel de ville brillant d'une nouvelle splendeur, soit les «points chauds» du combat pour la vieille ville.

Comité central

Celui-ci s'est réuni 3 fois (1978: 4) au cours de l'année pour des séances d'une journée, traitant au total 30 objets. Le 24 février, il a notamment approuvé le projet de «Parc alpestre Canaria-Piora-Lucomagno», et approuvé les thèses de Genève valables pour l'activité future de la LSP. A la séance du 23 juin a été ratifié le projet de publication d'un guide pour propriétaires immobiliers, constructeurs et autorités, intitulé «L'énergie solaire dans le paysage et les sites»; le feu vert a été donné au projet d'exposition «Le site – miroir de ses habitants»; et la réponse de la LSP dans la procédure de consultation sur la Conception globale des transports a été ratifiée. Pour des raisons d'organisation, de conception, de personne et de finance, le comité s'est vu obligé, le 10 novembre, d'interrompre les travaux du projet d'exposition, et de le remplacer par une campagne plus modeste pour le 75^e anniversaire de 1980. Il a en outre décidé, à cette séance, de participer activement au lancement de l'initiative fédérale en faveur du soutien à la culture.

Bureau

Il a tenu 5 séances d'une demi-journée et 2 d'une journée, avec 73 (66) objets principaux à son ordre du jour, ainsi que de nombreuses affaires administratives. Questions de personnel, préparation des travaux du comité central, tâches doctrinales, contrôle des travaux des commissions et relations avec les sections ont constitué une fois de plus les points principaux de son activité. De plus, quelques-uns de ses membres ont participé à des manifestations de sections et d'organisations à buts analogues, et ont donné des conférences en Suisse et à l'étranger.

Organe de vérification des comptes

La fiduciaire «Fides», à Zurich, a fonctionné en 1979 comme organe de contrôle des comptes de la Ligue; c'est elle aussi qui examine le compte séparé de la vente de l'Ecu d'or, organisée avec la Ligue suisse pour la protection de la nature. Sa proposition d'élaborer des comptes globaux de la Ligue et de ses sections a été rejetée en 1979 par le comité central.

Commissions

Afin de décharger le secrétariat général et de l'appuyer dans des domaines spéciaux, plusieurs commissions et groupes de travail ont été constitués durant l'année écoulée. Les tâches suivantes, entre autres, leur ont été confiées: préparation détaillée et réalisation du projet Rosbaud de parc alpestre dans la Léventine; élaboration de programmes à longue échéance pour diverses campagnes et collectes de fonds; conception de l'exposition «Le site – miroir de ses habitants»; rédaction d'un règlement pour notre service juridique; examen des tronçons de routes nationales contestés; plan de protection pour la commune de Meride TI. Leur travail pas toujours couronné de succès, et leurs problèmes de coordination avec les organes LSP, ont incité le bureau et le comité central à élaborer pour l'avenir des directives plus strictes concernant le recours aux commissions et leurs tâches.

5. Journée des membres et prix Wakker

Selon les nouveaux statuts, la traditionnelle *Journée des membres* s'est vu retirer ses fonctions d'organe de la Ligue, et devient depuis l'année dernière, même du point de vue juridique, ce qu'elle a au fond toujours été: une réunion consacrée à la fraternisation et à la découverte du patrimoine pour tous les membres de la Ligue. Malgré un froid piquant, quelque 220 membres de toutes les parties du pays se sont retrouvés en *terre fribourgeoise* le 21 et 22 septembre. Les sections de Fribourg et de Gruyère avaient tout fait pour que les participants vécussent des journées enrichissantes. Le samedi a débuté par diverses visites dans la vieille ville de Fribourg, et s'est terminé par un banquet et des divertissements à l'hôtel de ville de Bulle. Le dimanche a familiarisé les ligueurs avec les beautés du pays gruérien, et suscité plus d'une fois leur admiration.

En veillant pendant des décennies sur son patrimoine architectural et en adaptant avec toute la réserve voulue le nouveau à l'ancien, grâce à une politique avisée, la *Commune haut-valaisanne d'Ernen*

s'est attiré le prix *Henri-Louis Wakker* 1979. En présence du conseiller aux Etats Kurt Bächtold, président de la commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, et du conseiller d'Etat Franz Steiner, la présidente de la LSP, M^{me} Rose-Claire Schüle, a remis le prix, au soir du 14 juillet, au président de commune Josef Carlen. Un superbe temps d'été, et des productions folkloriques, ont agrémenté la cérémonie de la place du village, à laquelle toute la population assistait. Un concert de gala, dans le cadre des Semaines internationales de musique, a été donné à l'église; et une raclette a complété le programme.

6. Secrétariat général

Du 1^{er} janvier au 30 septembre, le secrétariat a eu cinq collaborateurs à plein temps, et quatre à la fin de l'année. A part les employés à plein temps, les trois *conseillers techniques* donnent aussi un coup de main: M^{lle} Beate Schnitter, MM. Robert Steiner et Eric Kempf, ainsi que notre *conseiller juridique* M. Bruno Kläusli, pour diverses tâches spéciales. Nos *traducteurs* permanents sont MM. Claude Bodinier et Vittorio Raschèr. Le secrétariat général a rempli ses tâches statutaires et celles dont l'ont *chargé*, comme à l'ordinaire, les organes de la LSP. Citons par exemple: la vente de l'Ecu d'or, la rédaction de la revue, l'administration générale de la Ligue, l'examen des demandes de subsides, la collaboration au sein de diverses commissions avec des organisations à buts analogues. En outre le secrétariat a été à la disposition de particuliers, d'autorités et de diverses institutions pour des problèmes de protection du patrimoine, ou a fonctionné comme organe de coordination et de prestation de services en faveur des sections.

7. Collaboration avec des tiers

L'entretien de bonnes relations avec des organisations à buts analogues, des services de l'administration publique, des hautes écoles ou écoles techniques, et avec les autorités, joue un rôle important dans le travail de la Ligue. Des *contacts*

réguliers ont été entretenus, en 1979, notamment avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, la Fondation suisse pour la protection du paysage, l'Association suisse pour le plan d'aménagement national, la Société suisse d'histoire de l'art, la Fédération nationale des costumes suisses, le Centre suisse de l'artisanat, la Ligue des patois alémaniques, le Club de l'environnement, la Commission fédérale pour la protection de la nature et du patrimoine, le Service fédéral des forêts, la Commission fédérale des monuments historiques, l'Institut des monuments historiques de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, ainsi qu'avec plusieurs services cantonaux, dans le domaine de la construction et de la planification, et de la protection des monuments. En matière de relations internationales, il faut rappeler que la présidente de la LSP siège au comité d'Eropa Nostra. Enfin, des représentants de la LSP œuvrent dans la commission de l'Inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale (CPN), ainsi que dans celle de l'Inventaire fédéral des sites urbains et villageois dignes d'être protégés.

C. Activités

Il n'est pas possible de citer en détail, dans le cadre du présent rapport, toutes les activités pratiques de la LSP, aussi devons-nous nous limiter à quelques points essentiels.

1. Sites et Bureaux techniques

En 1979 aussi, les *conseillers techniques* de la LSP et de ses sections ont eu maints problèmes de protection ou d'aménagement des sites à affronter, et ont conseillé en ces domaines des propriétaires, des spécialistes de la construction et diverses autorités communales. En *Suisse romande*, le Bureau technique a été renouvelé et réorganisé; ce fut l'occasion de reprendre un utile échange d'information par-dessus la frontière des langues. On a alors constaté que nos moyens de faire appliquer nos idées sont bien connus à l'échelon communal et cantonal, mais beau-

coup moins à l'échelon fédéral. Avec des services d'amélioration foncières, on s'est entendu pour la réutilisation de fermes dignes d'être conservées; des services de génie civil ont été incités à remplacer les murs ou les digues de béton par des matériaux en meilleure harmonie avec la nature environnante; des offices de l'encouragement à la construction de logements ont été incités à pratiquer une politique de subventions favorable à la protection du patrimoine architectural; et avec des services fiscaux, on s'est occupé d'exemptions d'impôt en faveur de Fondations culturelles, en vue de la protection d'édifices. Dans quelques cas, nos conseils ont servi de base à des décisions concernant des restaurations, l'insertion de nouveaux bâtiments, la délimitation de zones d'utilisation, et des règlements de construction.

L'opposition, plutôt que la *collaboration* avec des autorités, est parfois nécessaire, selon les circonstances, quand l'application des lois menace de faire place au laisser-aller. Très souvent, par exemple, des châteaux, des villas, d'anciennes cités ouvrières, etc. dignes d'être conservés sont sacrifiés à une liberté mal comprise. Là, la voie du recours est souvent insatisfaisante, car les tribunaux, s'ils pèsent soigneusement les considérations purement juridiques, ne sont pas compétents en matière d'esthétique. D'autre part on sent, surtout dans les villes, une forte *pression des capitaux* qui cherchent à se placer, laquelle nuit à la substance architecturale de certains quartiers et crée des situations assez lamentables: des maisons restent vides, sont vouées à la décadence, alors qu'elles pourraient encore être assainies. Par des recommandations appropriées, les Bureaux techniques de la LSP se sont efforcés au cours de l'année écoulée d'appuyer et d'encourager les efforts de restauration des particuliers. Il faut encore et toujours y ajouter des subventions pour ceux qui sont disposés à transformer leur immeuble au lieu de le démolir, ce qui devient d'ailleurs de plus en plus difficile, car l'*Office culturel fédéral* a de plus en plus de peine à consentir des versements au débit du fonds des monuments historiques, et l'aide fédérale est devenue souvent illusoire. Si, à nou-

veau, on n'accorde plus de subsides fédéraux qu'aux propriétaires désargentés de bâtiments dignes de protection, et qu'on fasse payer aux autres des mesures de protection très coûteuses et inrentables, il faudrait au moins qu'on leur consente en échange des dégrèvements fiscaux. Faute de quoi, dans un avenir prévisible, on verra toujours plus d'édifices dignes d'être conservés et appartenant à des propriétaires privés, tomber en ruine.

2. Protection du paysage

- Les efforts de la LSP en faveur de la protection du paysage ont eu principalement pour objet en 1979 le projet de *Parc alpestre dans le secteur Canaria-Piora-Lucumagno/ TI*, à réaliser avec les fonds du legs Rosbaud. A fin février, la commission a soumis aux intéressés, pour qu'ils prennent position, le projet de parc et les statuts de la Fondation à créer. Tandis que la Confédération et l'Etat se prononçaient positivement, les opinions ont divergé au sein des 8 communes et bourgeoises concernées, de sorte qu'après plusieurs discussions, il a fallu faire un projet en réduction et le soumettre à son tour à consultation. Le délai de réponse court jusqu'à mi-avril 1980. Ensuite, il faudra prendre une décision définitive pour la suite des opérations. Un merci tout particulier doit être adressé à ce sujet au Département cantonal de la protection de l'environnement, que dirige le conseiller d'Etat Fulvio Caccia, avec qui la LSP a pu traiter dans un esprit tout à fait constructif. Ces contacts peuvent servir d'exemple de bonne collaboration entre des autorités et une association à but idéaliste.

- Comme l'année précédente, la *Commission de l'inventaire des paysages et des sites naturels d'importance nationale (CPN)* a travaillé sous la présidence de M. H. Schmassmann, membre d'honneur de la LSP. Elle a tenu quatre séances de deux jours, a terminé l'inventaire 1977 et étudié de nouveaux objets à protéger. En automne l'édition 1979, revue, condensée et améliorée du point de vue cartographique, a été publiée et communiquée au chef du Département fédéral de l'intérieur, M. Hans Hürlimann. L'inventaire

CPN a valeur indicative pour les services fédéraux en attendant que l'inventaire propre de la Confédération soit terminé.

● Si, les années précédentes, les thèmes du pétrole et du nucléaire ont été au centre des discussions sur l'énergie, en 1979 des *projets hydro-électriques* ont de nouveau fait parler d'eux, notamment en ce qui concerne le Rhin. La LSP approuve l'intention de substituer au pétrole d'autres sources d'énergie, mais s'insurge à l'idée que cela se réalise aux dépens des derniers grands cours d'eau de notre pays, ou de merveilleux sites alpestres. C'est pourquoi elle a soutenu publiquement (et financièrement) le combat des adversaires des projets Ilanz I et Ilanz II; mais elle n'a pas adhéré à l'initiative dite atomique soumise au peuple le 18 février.

3. Politique des transports

● Par 78% de oui et 22% de non, le peuple suisse s'est prononcé nettement, le 18 février, en faveur d'un nouvel *article constitutionnel sur les chemins pédestres*. Il posait ainsi les bases d'une amélioration de la qualité de la vie dans les espaces habités et de la préservation du réseau de chemins piétons dans les régions de défilé. La LSP a soutenu dès le début les efforts des promoteurs de l'initiative, a secondé personnellement, financièrement et publiquement leur comité d'action, et a participé ainsi au succès du projet devant le peuple.

● Puis la LSP a participé à la procédure de consultation concernant la *Conception globale suisse des transports*, en prenant position de façon très explicite. Elle a salué les efforts déployés pour aborder le problème non plus sous divers angles particuliers, mais avec une vue d'ensemble. Elle a salué également les recommandations en faveur d'une nouvelle politique et d'une simplification juridique en matière de transports. Mais elle a dû formuler certaines réserves quant aux hypothèses sur lesquelles se fonde la commission concernant l'évolution future du trafic, et quant aux conclusions qu'elle en tire, car celles-ci paraissent propres à créer de nouvelles et indésirables contraintes. La LSP n'a pu se rallier,

en conséquence, à aucune des deux variantes soumises au Conseil fédéral.

● Par un exposé écrit et lors d'un entretien avec la commission fédérale pour le *réexamen de tronçons de routes nationales*, des représentants de la Ligue et de quelques sections ont eu l'occasion le 23 novembre de se prononcer sur les tronçons d'autoroutes suivants et de faire valoir le point de vue de la protection des sites: N1 Yverdon–Avenches, SN1/SN3 à Zurich, N4 Wettswil–Knonau, N6 Wimmis–Uvrier, N7 Müllheim–Kreuzlingen, N9 à Lausanne.

● De concert avec certaines sections ou organisations à buts analogues, la LSP s'est aussi exprimée à propos du projet de *restoroute au bord du lac de Lauerz*, et de *l'élargissement de la voie CFF au bord du lac de Bienne* entre Douane et Gléresse.

4. Notre droit de recours

Ces dernières années, la LSP s'est montrée très réservée en matière de recours, pour ne pas s'exposer au reproche d'abuser de son droit. Elle s'en est si bien tenue à cette pratique en 1979 qu'*aucun nouveau recours* n'a été déposé. Et pourtant, du côté des cantons et des communes, on ne cesse de répéter que les organisations à but idéaliste accablent les tribunaux de recours trop nombreux. Le contraire a précisément été démontré par une étude de M. Enrico Riva (avec l'aide de la Ligue) sur «Die Beschwerdebefugnis der Natur- und Heimatschutzvereinigungen im schweizerischen Recht»: de 1966 à 1977, il n'y a eu en moyenne que 8 recours par an de la part de ces associations, et dans les cantons où ce droit de recours existe, la retenue n'a pas été moins remarquable. Ce fait, ainsi que le nombre des recours couronnés de succès – nettement au-dessus de la moyenne – montre:

- a) que notre droit de recours est le moyen le plus efficace de contrecarrer le défaut d'application des lois en matière de protection des sites;
- b) que ce droit n'est utilisé qu'avec modération et seulement dans des cas où le recours est fondé;
- c) qu'il ne saurait être question d'une surcharge des tribunaux due à nos re-

cours, et que des affirmations de ce genre doivent être repoussées en bonne et due forme.

Les accrocs continus au droit relatif à la protection du patrimoine, du paysage et de la nature, et la mauvaise application des lois par les autorités politiques, donne bien plutôt à penser que la politique suivie jusqu'ici par la LSP en matière de recours devra être fondamentalement réexaminée dans un proche avenir!

5. L'Ecu d'or

Le but

La vente des écus de chocolat 1979 concernait particulièrement le nouveau canton du Jura, et plus précisément la petite cité médiévale de St-Ursanne. A l'initiative et sous la direction de la LSP, la *Fondation Pro Saint-Ursanne* a été créée le 30 mai, de concert avec la Ligue suisse pour la protection de la nature, et avec le soutien de la Commune et du Canton. Elle a notamment pour buts:

- de conserver la substance architecturale du centre historique, conformément au plan des zones du 11 octobre 1978;
- de soutenir et encourager les efforts de la population résidente pour conserver et entretenir ses immeubles, extérieurement et intérieurement, en octroyant des aides financières.

Pro Saint-Ursanne entend ainsi, en premier lieu, stimuler *l'initiative individuelle* des habitants durablement installés dans la vieille ville. Elle accordera une importance particulière à ce que les demandes de subsides en vue de transformations ne soient pas examinées seulement du point de vue de l'architecture ou de l'histoire de l'art, mais aussi du point de vue structurel et social. Elle contribuera de cette manière à traduire dans les faits les exigences que pose la conception moderne de la protection des sites.

Comptes

Les 847 680 écus vendus représentent une augmentation de 2,8% par rapport à l'année précédente. Si l'on ajoute la somme de 108 598 fr. de la collecte parallèle qu'est le *Don de l'économie*, on obtient un produit brut de 1 812 230 fr. 90. Le produit net de 1 256 338 fr. 35 a été utilisé

comme il suit: un montant de 250 000 fr. a été alloué à la Fondation Pro Saint-Ursanne comme capital initial; une somme de 475 000 fr. est allée à chacune des deux Ligues (LSP et LSPN) pour leurs tâches spécifiques dans tout le pays, et 40 000 fr. ont été octroyés à la Fédération nationale des costumes suisses, le reste étant destiné au fonds de réserve. Etant donné que depuis des années le succès de vente de l'Ecu d'or est très divers selon les régions, la commission de l'Ecu d'or, que préside le ministre Gérard Bauer (Neuchâtel), a prévu pour 1980 d'analyser à fond la structure de la vente et de créer les bases nécessaires à des mesures d'assainissement.

6. Relations publiques

Revue

La revue «Heimatschutz», organe officiel de la LSP, a paru quatre fois au cours de l'année, comme d'habitude en deux éditions allemande et française séparées. En dehors des actualités, de la vie interne de la Ligue et des pages sur le langage, ces quatre numéros ont été consacrés aux principaux thèmes suivants, contribuant ainsi à la formation de l'opinion dans nos propres rangs comme à l'information du public sur notre attitude dans les questions importantes: le No 1 s'est occupé de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, sous le titre «Bien planifier – bien construire». Le No 2, sous le titre «Transformer ou bâtir du neuf?», cherchait à donner réponse aux problèmes généraux de la rénovation d'immeubles. Le No 3 présentait des points de vue divers sur la Conception globale des transports. Et le No 4 attirait l'attention sur la menace que représente pour nos paysages l'utilisation de toutes réserves hydrauliques.

Presse / Radio / TV

Par 10 communiqués de presse, le public a été informé sur les sujets suivants: rapport et comptes 1978, Ecu d'or 1979, attribution du prix Wakker, révision des statuts, exposition itinérante «Protection des sites – une nécessité», projet Rosbaud, conception globale des transports, protection du lac de Lauerz, lutte juridi-

que autour du viaduc de la Kander, initiative fédérale pour la culture. Par de brèves ou longues séquences, la radio et la télévision, ont aussi traité quelques questions. Mais de plus en plus, les «mé-dia» s'occupent aussi de leur propre initiative des problèmes de protection des sites d'importance locale, régionale ou nationale, appuyant ainsi notre action de façon très utile. Pour remplacer notre travail dans l'opinion publique, plutôt sporadique jusqu'à présent, par une action plus systématique, il est prévu d'introduire dès l'automne 1980 un service de presse LSP régulier.

Expositions

A fin janvier, l'exposition itinérante «La protection des sites – une nécessité» s'est ouverte à Bâle en collaboration avec l'Union de Banques Suisses et a commencé son voyage de deux ans parmi les plus importantes succursales de l'UBS. Nous la remercions de la possibilité qu'elle nous a offerte de nous présenter au public. – Des difficultés de conception, d'organisation et de finances ont en revanche obligé le comité central à renoncer à l'exposition «Le site – miroir de ses habitants» prévue pour l'année du 75^e anniversaire, et de suspendre jusqu'à nouvel ordre les travaux préparatoires.

7. Subsidés

C'est une des tâches traditionnelles de la LSP que d'allouer en complément des subventions officielles, ou lorsque ces dernières font défaut, des *subsidés pour aider à des restaurations d'édifices ou à d'autres tâches de protection des sites*. En 1979, elle a distribué au total 244 185 fr. sur sa part à l'Ecu d'or, pour des projets de rénovation, des publications spécialisées et pour des organisations à buts analogues. En plus, elle a réparti 237 500 fr. entre ses sections, qui ont utilisé au total 224 218 fr. pour des restaurations locales. En tenant compte du prix Wakker, alimenté par un fonds spécial, et de son activité gratuite de consultation assurée par ses Bureaux techniques, la LSP a fourni à la communauté, en 1979, des *prestations totales de 540 000 fr.* A quoi on peut encore ajouter les 250 000 fr. octroyés, au dé-

bit du compte séparé de l'Ecu d'or, à la Fondation Pro Saint-Ursanne pour la conservation et l'entretien de la petite cité jurassienne.

8. Comptes annuels

L'annexe à ce rapport donnant en détails les comptes 1979, nous nous en tiendrons ici aux chiffres les plus importants. Avec des *dépenses totales* de 1 064 463 fr. 10 (1978: 985 690 fr. 95) et des recettes de 1 008 676 fr. 80 (1 016 172 fr. 50), on obtient au compte d'exploitation un *excédent de dépenses* de 55 786 fr. 30. Il en résulte une diminution de la fortune nette de la Ligue, au 31 décembre 1979, qui passe à 290 435 fr. 20, la somme inscrite au bilan étant de 255 1593 fr. 40. Ce recul est dû à des recettes moins favorables, mais surtout à l'accroissement des dépenses d'information et d'administration. La renonciation à l'exposition sur le site d'abord prévue pour 1980, et dont le financement ne pouvait être assuré, a eu un effet défavorable sur le résultat des comptes, dans la mesure où les travaux déjà exécutés ont dû être mis entièrement à la charge de la LSP.

D. Conclusions et perspectives

Les buts essentiels de la Ligue, tels qu'ils ont été fixés par la génération des fondateurs, se retrouvent dans les nouveaux statuts adoptés en 1979. Ils sont intemporels, modernes, et correspondent aux tâches que le mouvement affrontera aussi demain. Tenons-nous y solidement et ne nous laissons pas troubler! Car: ceux qui veulent mettre leur grain de sel toujours et partout, et participer à toutes les décisions, se rendent suspects et perdent à la longue leur crédibilité. Concentrons donc nos forces et nos moyens sur ce qui nous est proche, sur ce qui est faisable, sur le travail pratique – même s'il n'avance qu'à petits pas. Un tien vaut toujours mieux que deux tu l'auras. Mais il ne faut pas oublier une chose: le «Heimatschutz» ne doit pas être un but en soi! Ceux qui croient cela lui font du

tort. Il ne s'accomplit qu'au service de l'homme. Ce ne sont pas des lois, des plans, des rues et des murs que nous devons nous soucier en premier lieu, mais de l'homme, de l'homme et de ses besoins vitaux, de son besoin originel du chez-soi et de la sécurité. L'avenir de notre mouvement dépendra essentiellement du fait qu'il réussira ou non à se détacher d'une doctrine qui ne glorifie que le passé. Car les exigences du présent sont trop importantes pour que nous puissions nous permettre de rester des nostalgiques!

Pour finir, nous remercions tous ceux qui, l'an dernier, ont contribué sous quelque forme que ce soit à alléger notre tâche et à servir notre cause. Ils sont innombrables et nous ne pouvons tous les nommer. Nous espérons pouvoir aussi compter sur eux à l'avenir.

Marco Badilatti, Secrétaire général

Comptes annuels pour 1979

33

Bilan le 31 décembre 1979

Actif

Encaisse		2 865.20
Médailles		1.—
Compte de chèques postaux		48 000.40
Banque Populaire Suisse (LSP)		
Compte courant	355 451.30	
Livret d'épargne	5 682.60	
Société de Banque Suisse (Rosbaud)		
Compte courant	197 151.60	
Livret d'épargne	215 640.—	773 925.50
Titres		
LSP	417 945.—	
Wakker	195 000.—	
Rosbaud	1 027 003.—	1 639 948.—
Créances auprès des sections		26 780.—
Autres créances		34 909.30
Prêt à Pro Vita Communa		20 000.—
Actif transitoire		5 161.—
Immeubles propres		1.—
Mobilier		1.—
Bibliothèque		1.—
		<u>2 551 593.40</u>

Passif

Créanciers		82 825.90
Part des sections à l'Ecu d'or		237 500.—
Réserves pour:		
Subsides accordés	459 243.—	
Succession Rosbaud	1 445 949.30	
Val Calanca	30 000.—	
Village Alvaneu	5 640.—	1 940 832.30
Capital		
Le 1 ^{er} janvier 1979	346 221.50	
Excédent de dépenses	55 786.30	290 435.20
		<u>2 551 593.40</u>

Compte d'exploitation du 1^{er} janv. au 31 déc. 1979

Dépenses

Comptes 1978 Comptes 1979

Activités

Subsides

Restaurations, etc.	174 423.70	206 950.—
Fonds Val Calanca	30 000.—	10 000.—
Prix Wakker	12 865.25	11 038.—
Publications	—.—	12 200.—
Organisations analogues	16 565.50	15 035.—
Sections LSP	275 000.—	237 500.—
	<u>508 854.45</u>	<u>492 723.—</u>

Services de conseils

Bureaux techniques	47 235.80	42 329.70
Service juridique	4 445.35	6 055.80
	<u>51 681.15</u>	<u>48 385.50</u>

Information/Formation

Revue	104 860.60	117 537.65
Relations publiques/propagande	41 983.20	41 057.20
Expositions	7 386.80	68 455.90
Formation/colloques	6 407.20	5 000.—
Documentation	2 004.75	5 217.20
	<u>162 642.55</u>	<u>237 267.95</u>

Frais administratifs (brut)

Secrétariat

Salaires	159 298.60	173 824.70
Prestations sociales	21 022.65	22 032.40
Loyer/électricité/nettoyage, etc.	24 916.40	21 087.85
Frais bancaires et postaux	5 185.75	3 686.55
Téléphone	4 802.05	4 317.40
Matériel de bureau	11 548.—	10 324.90
Traductions	—.—	1 893.30
Mobilier	4 476.25	389.—
Frais	3 289.60	3 287.35
Amortissements	1 120.—	13 633.70
Divers	1 456.90	2 828.50
	<u>237 116.20</u>	<u>257 305.65</u>

	Comptes 1978	Comptes 1979
<i>Organes</i>		
Assemblée des délégués	2 699.60	3 743.25
Comité central	5 000.70	6 312.80
Bureau et présidence	7 399.—	8 900.35
Commissions	2 632.40	4 872.65
Divers	5 622.60	2 820.50
	<u>23 354.30</u>	<u>26 649.55</u>

<i>Immeubles</i>		
Entretien	<u>2 042.30</u>	<u>2 131.45</u>

Recettes

Cotisations des membres	178 800.—	182 790.—
Abonnements pour la revue	1 905.05	1 786.—
Part au produit de l'Ecu d'or	550 000.—	475 000.—
Dons et legs	62 295.—	67 302.—
Subvention fédérale	100 000.—	100 000.—
Liquidation de réserves	58 000.—	169 000.—
Intérêts, bénéfices comptables	38 685.40	12 691.30
Recettes diverses	26 487.05	107.50
	<u>1 016 172.50</u>	<u>1 008 676.80</u>

Recapitulation

Dépenses

Activités	723 178.15	778 376.45
Frais administratifs	<u>265 512.80</u>	<u>286 086.65</u>

Recettes

Bénéfice net	30 481.55	
Excédent de dépenses net	<u></u>	<u>55 786.30</u>

Remarque

Les comptes annuels publiés ici ne concernent que la Lique suisse du patrimoine national en tant qu'organisation de faîte et ils ne comprennent pas les comptes de ses sections cantonales.

Rapport de l'organe de vérification des comptes

En tant qu'organe de vérification désigné par l'assemblée des délégués de votre Ligue, nous avons examiné, selon les principes établis dans la profession, les comptes annuels au 31 décembre 1979.

Nous constatons que

- le bilan et le compte d'exploitation concordent avec les écritures;
- les écritures ont été trouvées en ordre;
- les prescriptions légales et statutaires ont été appliquées à la présentation de l'état de fortune et du compte d'exploitation.

Sur la base des résultats de nos vérifications, nous proposons que ces comptes 1979 soient approuvés.

Zurich, le 21 février 1980

Fiduciaire FIDES

M. Angst

A. von Burg